

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 12 MARS 2019**

Séance : 02/2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 21 mars 2019, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 12 mars 2019.

Conseillers municipaux étaient présents : 9

Absents : Mesdames TURPAIN Rose-Marie ayant donné pouvoir à Madame PAGES Nicole
MOREL Dorothee ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean Michel
MANTEN Marylène ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean François
Absents : Mesdames GODESENCE Sidonie, LELEU Hélène et Monsieur DECARNIN Eddy

L'ordre du jour était le suivant :

- 02 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 02 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 02 / 2019 / 04- * - Vote du compte de gestion
- 02 / 2019 / 05- * - Vote du compte Administratif
- 02 / 2019 / 06- * - Vote des taxes
- 02 / 2019 / 07- * - Vote des subventions aux associations
- 02 / 2019 / 08- * - Vote du Budget Primitif
- 02 / 2019 / 09- * - Modification statutaire -compétence facultative « construction et exploitation d'un réseau de chaleur »
- 02 / 2019 / 10- * - Micro-crèche – loyer - PPRI
- 02 / 2019 / 11- * - Demande de subvention Région pour la ferme SENECHAL
- 02 / 2019 / 12- * - Compte rendu des différents syndicats
Artois Comm compétence eau
- 02 / 2019 / 13- * - Questions diverses
Le devenir du centre hospitalier de BEUVRY
Fonds d'intervention pour logement social par la CABBALR
Planning pour les européennes du 26 mai 2019
Les différentes dates à retenir

02 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame PAGES Nicole se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

02 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 13 février 2019 est adopté à l'unanimité.

02 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé :

1. Remplacement de Monsieur WAQUET Hervé par Monsieur MURAWSKI Francis
2. Signature du contrat de M WIART Baptiste pour le mercredi
3. Signature du contrat de Mme FLAMENT Carine en remplacement de Mme SABRE Marine
4. Achat épilatrice à pomme de terre à cuisine des pros..... 1 509 € 48 TTC
5. Achat toner pour bibliothèque à DG BURO..... 40 € 94 TTC
6. Achat coffret raccordement à YESSSS ELECTRIQUE..... 813 € 97 TTC
7. Achat panneaux « Voisins vigilants » à SIGNATURE..... 635 € 98 TTC
8. Achat de toner pour la TOSHIBA à IMPRIM'ENCRE..... 309 € 32 TTC
9. Achat aiphone JKS1AEDV à DOM6TM..... 567 € 00 TTC

02 / 2019 / 04- * - Vote du compte de gestion

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'année 2018 et propose de l'adopter.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

02 / 2019 / 05- * - Vote du compte Administratif

Monsieur le Président donne lecture des comptes de l'année 2018 en fonctionnement puis en investissement suivant les tableaux comme suit :

Section de Fonctionnement Compte Administratif 2018			
RECETTES	BUDGET	REALISE	DIFFERENCE
002 Excédent antérieur reporté	145 897,47 €	145 897,47 €	0,00 €
013 Produits de Gestion courante		0,00 €	0,00 €
70 Produits de Gestion courante	41 275,00 €	45 750,13 €	4 475,13 €
72 Travaux en régie Opération d'ordre	30 000,00 €	13 157,25 €	-16 842,75 €
73 Impôts et taxes	342 933,00 €	336 539,24 €	6 393,76 €
74 Dotation Subventions et Participations	165 296,00 €	175 783,19 €	10 487,19 €
75 Autres produits de Gestion	16 000,00 €	15 805,00 €	-195,00 €
77 Produits exceptionnels	322,00 €	0,00 €	-322,00 €
79 Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €
TOTAL	741 723,47 €	732 932,28 €	-8 791,19 €
DEPENSES	BUDGET	REALISE	DIFFERENCE
011 Charges à caractère général	161 650,00 €	144 359,45 €	17 290,55 €
012 Charges de personnel	321 770,00 €	309 601,38 €	12 168,62 €
023 Virement à la section d'Investissement	149 115,83 €		149 115,83 €
65 Autres charges de gestion courante	38 589,00 €	36 559,00 €	2 030,00 €
66 Charges financières	15 000,00 €	14 547,09 €	452,91 €
67 Charges Exceptionnelles	5 079,64 €	2 848,05 €	2 231,59 €
014 Atténuation de Produits	50 519,00 €	50 519,00 €	- €
002 Déficit antérieur reporté		0	
TOTAL	741 723,47 €	558 433,97 €	183 289,50 €
FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE	RESULTAT
RECETTES	741 723,47 €	732 932,28 €	-8 791,19 €
DEPENSES	741 723,47 €	558 433,97 €	183 289,50 €
DEFICIT			
EXCEDENT		174 498,31 €	174 498,31 €

Section d'Investissement Compte Administratif 2018

RECETTES	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	DIFFERENCE
021 Virement à la section de	149 115,83 €			149 115,83 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	240 526,35 €	206 254,81 €		34 271,54 €
13 Subventions d'investissement	453 956,77 €	250 813,41 €	203 143,36 €	
040 Opération d'ordre				
16 Emprunt et dettes	0,00 €	- €		0,00 €
23 construction	0,00 €			0,00 €
024 Cession matériels				
TOTAL	843 598,95 €	457 068,22 €	203 143,36 €	183 387,37 €

DEPENSES	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	DIFFERENCE
001 Déficit d'investissement reporté	212 677,13 €	212 677,13 €		
13 reprise sur subventions	50 971,00 €	50 971,00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	137 000,00 €	136 467,62 €		532,38 €
20 Frais d'études	3 000,00 €	2 677,44 €	0,00 €	322,56 €
21 Immobilisations corporelles	76 606,65 €	70 993,42 €	5 613,23 €	
23 Immobilisations en cours	333 344,17 €	156 470,67 €	176 873,50 €	
040 Opérations d'ordre	30 000,00 €	13 157,25 €		16 842,75 €
041 Opérations d'ordre				
TOTAL	843 598,95 €	643 414,53 €	182 486,73 €	17 697,69 €

INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
RECETTES	843 598,95 €	457 068,22 €	203 143,36 €	183 387,37 €
DEPENSES	843 598,95 €	643 414,53 €	182 486,73 €	17 697,69 €
DEFICIT		186 346,31 €		165 689,68 €
EXCEDENT			20 656,63 €	

FONCTIONNEMENT	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
RECETTES	741 723,47 €	732 932,28 €		-8 791,19 €
DEPENSES	741 723,47 €	558 433,97 €		183 289,50 €
DEFICIT				
EXCEDENT		174 498,31 €		174 498,31 €

BALANCE GENERALE	BUDGET	REALISE	RESTE A REALISER	RESULTAT
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT				
RECETTES	1 585 322,42 €	1 190 000,50 €	203 143,36 €	192 178,56 €
DEPENSES	1 585 322,42 €	1 201 848,50 €	182 486,73 €	200 987,19 €
DEFICIT		-11 848,00 €		
EXCEDENT			20 656,63 €	8 808,63 €

Monsieur le Président propose d'adopter ce compte administratif.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

AFFECTION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 174 498,31 € et un déficit d'investissement de 186 346,31 € sur l'exercice 2018. Il constate qu'il y a des restes à réaliser en recettes pour 203 143,36 € et en dépenses pour 182 486,73 €. Monsieur le Président propose d'affecter au compte 002 la somme de 8 808,63 € pour la section de fonctionnement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

02 / 2019 / 06- * - Vote des taxes

Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas augmenter les 3 taxes : Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti telles que présentées ci-dessous et passer au vote des différents taux :

Taxes Communales	TAUX 2018 COMMUNAL	TAUX 2019 COMMUNAL
Habitation	18,08%	18,08%
Foncier Bâti	19,60%	19,60%
Foncier Non Bâti	41,37%	41,37%

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président donne lecture de la base des produits des 3 taxes depuis 2017. Il précise que cette année le produit des taxes d'habitation a augmenté de 9% et celui du foncier bâti de 6%, ce qui permet d'avoir une hausse de plus de 17 000€ par rapport à l'année 2018.

	Taxe Habitation	Ecart (N - N-1)	%	Taxe Foncière Bâti	Ecart (N - N-1)	%	Taxe Foncière non Bâti	Ecart (N - N-1)	%
Base 2017	694 700 €			409 000 €			29 600 €		
Produits 2017	125 602 €			80 164 €			12 246 €		
Base 2018	731 200 €	36 500 €	5%	414 700 €	5 700 €	1%	32 200 €	2 600 €	9%
Produits 2018	132 201 €	6 599 €	5%	81 281 €	1 117 €	1%	13 321 €	1 075 €	9%
Base 2019	797 800 €	66 600 €	9%	441 500 €	26 800 €	6%	32 200 €	0 €	0%
Produits 2019	144 242 €	12 041 €	9%	86 534 €	5 253 €	6%	13 321 €	0 €	0%

02 / 2019 / 07- * - Vote des subventions aux associations

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que lors de la réunion de la commission des finances, il avait été proposé d'allouer les sommes suivantes à chaque association comme suit :

	CA ANNEE 2018	BP 2019
Amitié Détente	150,00 €	150,00 €
CCAS	100,00 €	0,00 €
Club des aînés	200,00 €	200,00 €
Amicale Laïque	1 560,00 €	1 400,00 €
LESTREM Nature	150,00 €	150,00 €
Les Charitables de VIEILLE-CHAPELLE	150,00 €	150,00 €
Comité des fêtes	2 500,00 €	2 000,00 €
Harmonie « le Réveil »	100,00 €	100,00 €
Club de modélisme	150,00 €	150,00 €
Avenir Loisirs Culture	150,00 €	150,00 €
Subvention DDEN	50,00 €	50,00 €
Ecurie de la Croix Saint Nicolas	150,00 €	150,00 €
Sourires d'Autistes	150,00 €	150,00 €
Remember	200,00 €	200,00 €
ADMR		100,00 €
Les Lueurs de Lorette		100,00 €
FOCAL 62		160,00 €
SIAD		100,00 €
TOTAL	5 760,00 €	5 460,00 €

Après avoir listé chaque association, il a été décidé d'allouer une subvention supplémentaire exceptionnelle de 400 € à l'amicale laïque pour l'organisation d'un voyage scolaire éducatif où 40 enfants sont concernés. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'adopter ces propositions. La commission des finances souhaite également que lorsqu'une nouvelle association sera créée, sa demande de subvention ne pourra se faire qu'après une année d'existence et sur la production de son bilan de l'année.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

02 / 2019 / 08- * - Vote du Budget Primitif

Monsieur le Président propose ensuite de passer au vote du Budget Primitif 2019 comme suit :

Vote 2019 du Budget Primitif			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES	BUDGET	DEPENSES	BUDGET
002 Excédents antérieurs reportés	8 808,63 €	011 Charges à caractère général	150 000,00 €
013 Produits de gestion courante	0,00 €	012 Charges de personnel	315 500,00 €
70 Produits de gestion courante	44 000,00 €	023 Virement à la section d'investis.	25 300,00 €
72 Travaux en régie	15 000,00 €	65 Autres charges de gestion cour.	35 589,00 €
73 Impôts et Taxes	355 726,00 €	66 Charges financières	16 800,00 €
74 Dotation, Subvention et Partic.	170 548,00 €	67 Charges exceptionnelles	18 574,63 €
75 Autres produits de gestion	18 200,00 €	014 Atténuation de produits	50 519,00 €
TOTAL	612 282,63 €	TOTAL	612 282,63 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET	DEPENSES	BUDGET
Subventions	260 759,93 €	Emprunts	213 000,00 €
		remboursement emprunt	29 000,00 €
T.L.E	1 400,00 €	Gros entretien	15 000,00 €
F.C.T.V.A	40 130,18 €	Batiments	261 228,08 €
Autofinancement	25 300,00 €	Matériels	26 213,23 €
1068	165 689,68 €	Déficit	186 346,31 €
Emprunt	300 000,00 €	Voirie	62 492,17 €
TOTAL	793 279,79 €		793 279,79 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

02 / 2019 / 09- * - Modification statutaire -compétence facultative « construction et exploitation d'un réseau de chaleur »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est compétente en matière de maîtrise de la demande en énergie. Dans ce cadre, la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 a fixé, d'ici à 2050, une division par deux de la consommation énergétique et une couverture de cette dernière par 100 % d'énergies renouvelables. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en cours de révision, constitue le document de planification pour atteindre cet objectif.

Compte tenu de la dominante industrielle du tissu économique et des gisements d'énergie fatale existant sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une étude était prévue pour apprécier l'importance du gisement existant. La plateforme industrielle d'Isbergues est particulièrement concernée puisque chaque année, elle rejette 90 Mégawatts de chaleur brut dans l'atmosphère. Une étude de faisabilité commanditée par APERAM est en cours de finalisation pour permettre d'apprécier le potentiel de captation et de valorisation de cette énergie. Le cabinet FEREST ING indique que le potentiel énergétique valorisable serait aux alentours de 12,1 MW dont 9,9 en valorisation externe pure (c'est-à-dire pour les besoins communaux principalement).

Compte tenu de l'écart entre le gisement brut (90 MW) et net (12), 4 périmètres sont actuellement étudiés. Le périmètre Isbergues/Saint-Venant/plateforme aurait une densité thermique suffisante pour notamment obtenir les aides de l'ADEME pour l'investissement et la prime au tarif d'achat (via le fonds chaleur renouvelable). La prise de compétence « construction et exploitation d'un réseau de chaleur » permettrait à la Communauté d'Agglomération de se positionner comme porteuse du projet suite à cette étude.

Par délibération du 13 février 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « construction et exploitation d'un réseau de chaleur ».

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus. »

Le Conseil municipal,
Sur proposition du Maire,
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 13 février 2019, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

02 / 2019 / 10- * - Micro-crèche – loyer – PPRI

L'ouverture de la micro-crèche est prévue le 1^{er} septembre avec comme gestionnaire « Aux Clairs de la lune ». Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de demander un loyer de 12 000 € 00 annuel sur lequel 2000 € annuel seraient prévus pour compléter le salaire d'une employée qui doit démissionner de l'hôpital. Cette baisse de loyer la première année sera progressivement récupérée à hauteur de 500 €/an. Ceci sera mentionné dans la convention de mise à disposition des locaux. Il est également proposer dans un premier temps qu'une somme de 2000 € annuel soit réservée au porteur de projet « Les petits pieds zen » pour assurer de la formation aux personnes employées par la micro-crèche et aux familles le samedi matin. Monsieur le Président attend l'accord de la personne. Monsieur le Président propose également que dans la convention y soit stipulé un droit de passage le long de la garderie.

Monsieur le Président signale qu'il a acheté un visiophone pour la micro crèche et de la peinture pour refaire certaines couleurs qui étaient assez agressives.

Monsieur le Président propose de délibérer.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

Puis, Monsieur le Président explique qu'il a reçu, le 25 février à 18h30, pendant une réunion entre tous les intervenants de la micro-crèche, un appel de Monsieur le Sous-Préfet lui demandant d'annuler le permis de la micro-crèche obtenu le 26 décembre 2018. Monsieur le sous-Préfet appliquait le contrôle de légalité qui était valable jusqu'au 25 février minuit. Suite à cet appel, Monsieur le Président a demandé à avoir une réunion avec les personnes de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM). La seule possibilité d'obtenir un recours gracieux est d'apporter des modifications au Plan Communal de Sauvegarde et que le porteur du projet de la micro crèche rédige un plan de mise en sureté, plan qui sera annexé au PCS. Ils ont deux mois pour

faire ses modifications. Une nouvelle réunion doit avoir lieu le vendredi 29 mars à 9 H 30 en Mairie et convie les membres du conseil intéressés à assister à cette réunion. Monsieur le Président indique qu'il a déjà fait un courrier à Monsieur le Sous-Préfet demandant le recours gracieux. Monsieur le Président signale qu'il a également parlé de la future bibliothèque médiathèque, le permis de construire doit être déposé dans les 3 mois, sinon celui-ci sera refusé par anticipation du futur PPRI.

02 / 2019 / 11- * - Demande de subvention Région pour la ferme SENECHAL

Monsieur le Président indique que l'architecte doit déposer le Permis de Construire pour l'aménagement de la ferme SENECHAL mais qu'auparavant il faut la validation de la Fondation du Patrimoine et de l'architecte des Bâtiments de France. Monsieur le Président signale qu'il a une réunion avec l'architecte, Madame SERRURE et lui-même à la DRAC à Lille, le mercredi 27 mars au matin.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Régional a déjà versé 125 000 € de subvention et que pour refaire une nouvelle demande, il faut que le montant des travaux de toutes les tranches dépasse 800 000 € 00. Monsieur Barriol, architecte du patrimoine est en train de chiffrer le montant des travaux liés au patrimoine sur la dernière phase.

Monsieur le Président signale également qu'il a la possibilité de refaire une demande subvention pour le projet innovation territoriale 2019 au niveau du département, il peut également monter un dossier au niveau du service culturel du département. Monsieur le Président indique que la commune a été lauréate des projets innovation 2017 du département et qu'à ce titre, il a été convié à l'hémicycle à Arras pour la remise du trophée.

02 / 2019 / 12- * - Compte rendu des différents syndicats

02 / 2019 / 12.01 LE SIADEBP

Monsieur LEWEURS signale qu'il a été question du débat d'orientation budgétaire, de la baisse de recettes due au retrait de 3 communes. Les propositions du bureau sont le développement de la télé relevé, le remplacement des compteurs qui ont plus de 15 ans (au total 900 compteurs), le renouvellement du réseau, le remplacement des branchements de plomb, (173, soit un montant de 1 700 € 00 HT) et la création d'un nouveau forage à FESTUBERT. Pour cela, il faut acquérir un terrain et faire les études, il est également prévu de réhabiliter le réservoir sur la tour de BEUVRY et de renouveler 2 véhicules. Il a été question de créances irrécouvrables pour un montant de 19 565 € 00 et des créances éteintes pour un montant de 3 561 €.

02 / 2019 / 12.02 REUNION ASSAINISSEMENT

Monsieur LEWEURS signale qu'il a assisté à la réunion assainissement pour les eaux usées, pour le plan concerté de 2019, la commune de VIEILLE CHAPELLE n'en fait pas partie. Dans le nouveau plan, Monsieur le Président explique qu'il y aura la continuité des travaux non réalisés dans le plan concerté 2019. Monsieur LEWEURS explique de l'Agence de l'eau ne subventionne plus les particuliers. Il rappelle que la collectivité n'a pas la maîtrise d'œuvre chez les particuliers. Concernant l'assainissement des eaux pluviales la priorité est l'infiltration à la parcelle, s'il y a un réseau collectif, les boîtes de branchement sont gratuites.

02 / 2019 / 12.03 LE SYMSAGEL

Monsieur LEWEURS signale qu'il a assisté à une réunion du SYMSAGEL, des nouvelles cartes ont été présentées pour un coût de travaux de 18 657 €, un responsable sera désigné dans chaque commune, afin de savoir qui fait quoi. Monsieur LEWEURS signale que la compétence courant ne sera pas reprise par la Communauté d'Agglomération et que le SIAAAH n'est pas encore dissout. Il va falloir prévoir le faucardage, l'élagage et le retrait des coupes. Monsieur le Président indique qu'il faudrait demander le chiffrage à Réagir, LESTREM TP et RICHEBOURG TP et de prévoir un montant au niveau du budget.

02 / 2019 / 12.04 Artois Comm compétence eau

Monsieur le Président indique qu'il a assisté à la réunion « Compétence eau ». Actuellement, chaque syndicat applique ses tarifs et le SIADEBP était l'un des moins onéreux. Monsieur le Président signale qu'il y aura une réactualisation du prix de l'eau entre les 100 communes de la CABBALR et que le prix de l'eau ne pourra qu'augmenter.

02 / 2019 / 12.05 Commission « Attractivité et développement du territoire »

Monsieur MALY signale qu'il a assisté à une réunion attractivité et développement du territoire, il a été question :

1. Point sur les opérations d'aménagement communautaires
 - Eco-Quartier des Allouettes à BRUAY LA BUISSIERE,
 - Le pôle gare d'ISBERGUES,
 - La FOSSE 1 à NOEUX LES MINES,
 - La requalification de la friche industrielle de NITORCHIMIE à BILLY BERCLAU,
 - Aménagements fluvestres le long du canal d'Aire
2. Point sur deux dispositifs
 - Engagement pour le renouveau du bassin minier, plan sur 10 ans pour 4 axes et la transition énergétique
 - Le programme «Action cœur de ville » de Béthune-Bruay-la Buisnière, 23 communes dans hauts de France et 8 pour le Pas-de-Calais

02 / 2019 / 13- * - Questions diverses

02 / 2019 / 13.01 Le devenir du centre hospitalier de BEUVRY

Monsieur le Président précise que suite au départ des cardiologues du centre hospitalier de Béthune, il a été décidé de mettre en place une équipe médicale commune entre les centres hospitaliers de Lens et de Béthune.

02 / 2019 / 13.02 Fonds d'intervention pour logement social par la CABBALR

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane qui attribue une subvention d'un montant de 16 000 € à Maisons et cités pour la construction de 4 logements sociaux.

02 / 2019 / 13.03 Planning pour les européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Président demande à chacun ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote du 26 mai prochain.

02 / 2019 / 13.05 Département commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Département qui dans l'esprit du devoir de mémoire avait proposé la plantation symbolique d'un arbre de la paix.

02 / 2019 / 13.06 Démarche de contractualisation avec le Département

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer les documents liés à la démarche de contractualisation avec le Département concernant la Ferme Sénéchal et la Bibliothèque-Médiathèque et propose aux membres du conseil municipal de délibérer. Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

02 / 2019 / 13.07 Aménagements sécuritaires de la Rue de la Place – RD 182 à VIEILLE CHAPELLE

Monsieur le Président signale qu'après l'analyse de l'ouverture des plis pour l'aménagement sécuritaire de la Rue de la Place -RD 182 à VIEILLE CHAPELLE, il propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise ACTIF TP pour un montant HT de 42 668 € 00 soit TTC 51 201 € 60. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

02 / 2019 / 13.08 Achat chez DOM6TM

Monsieur le Président signale qu'il a acheté un Aiphone JKS1AEDV à mémoire platine en saillie pour la micro-crèche d'un montant de 567 € 00 TTC et qu'il a dû effectuer le règlement avec son compte personnel car la Société n'accepte pas les virements. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à demander le remboursement de cette somme. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

02 / 2019 / 13.09 Demande d'emprunt de 100 000 €

Suite à la réunion de la commission des finances du 20 mars, il est proposé aux membres du conseil municipal de contracter un emprunt de 100 000 € afin de finir le paiement des factures des travaux de la ferme de M SENECHAL de la phase III, dans l'attente du versement des différentes subventions. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal à l'autoriser à signer le contrat d'emprunt de la somme de 100 000 €, sur une durée de 20 ans, avec un remboursement trimestriel au taux de 1,73 % au Crédit Agricole. Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

02 / 2019 / 13.10 la soirée des chouettes

Madame PRUVOST Charlotte signale qu'elle a assisté à la soirée des chouettes organisée par la Communauté d'Agglomération le dimanche 10 mars à 20 H 00 à l'Espace avenir, il y a eu la projection d'un film sur les différentes sortes de chouettes et hiboux, également différents objets et flyers mis à disposition puis une sortie le long du chemin du halage. Madame PRUVOST signale que malheureusement il n'y a eu que 4 personnes présentes. Monsieur DUTHOO signale le manque d'information au niveau de la Communauté qui devait fournir un flyer pour une distribution toute boîte que nous n'avons pas eu.

02 / 2019 / 13.04 Les différentes dates à retenir

Samedi 23 mars	Nettoyage du village
Samedi 23 et dimanche 24 mars	Expo photo focal 62
Dimanche 24 mars	Fête du « Club des aînés »
Lundi 22 avril	Chasse à l'œuf
Samedi 27 avril	Alter Ego Spectacle
Dimanche 5 mai	Parcours du cœur
Mercredi 8 mai	Cérémonie au cimetière
Samedi 18 mai	Fête des parents
	Véhicules militaires
Dimanche 26 mai	Elections Européennes
	Fête des mères

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 45



Jean-Michel DESSE
Maire